



UN NOUVEAU SYSTEME DE RESERVATION

- La pré-réservation

Le Principal (ou le référent PLC) pré-réserve une action PLC :

> Collèges publics : formulaire sur l'ent eCollege31

> Collèges privés : mail à plc@cd31.fr, en précisant le nom du collège, le nom et les coordonnées de l'enseignant en charge de l'action, le nom de l'association et de l'action demandée, le niveau et le nombre de classes.

- Deux périodes de réservation

Afin de permettre à tous les établissements de bénéficier équitablement du PLC et d'assurer une meilleure répartition des interventions, les pré-réservations se feront désormais en 2 temps :

* Phase 1 (1er septembre – 4 octobre 2020). Les pré-réservations sont limitées à une action par classe maximum pour chaque établissement (une même action pouvant être réservée pour plusieurs classes, sous réserve de disponibilité).

Les demandes seront instruites par la Direction de l'éducation, et les décisions transmises au chef d'établissement (ou au référent PLC) et à l'association courant octobre.

* Phase 2 (à partir du 2 novembre 2020). Les pré-réservations sont de nouveau ouvertes aux établissements, sur la base des actions encore disponibles, sans limitation du nombre de classes. Une liste des actions encore disponibles sera actualisée en temps réel.

- La transmission des dates d'intervention

Dès que la Direction de l'éducation valide la réservation, le collège et l'association doivent convenir des dates et des modalités d'intervention.

Le collège transmet alors ces dates au Conseil départemental dans un délai d'**un mois maximum**.

Passé ce délai, le Conseil départemental se réserve la possibilité d'annuler la réservation pour pouvoir remettre l'action à la disposition d'autres établissements demandeurs.